



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 23 octobre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

OUVERTURE DES COMMERCES A STRASBOURG LES DIMANCHES 8, 15 et 22 DECEMBRE

La proximité des fêtes de Noël, et les efforts faits par les municipalités et les commerçants bas-rhinois pour embellir les villes et répondre aux attentes des consommateurs et des touristes dans le Bas-Rhin justifient que des ouvertures exceptionnelles des commerces pendant trois dimanches en décembre soient demandées.

Par arrêté du 22 octobre 2013, le Préfet a autorisé à STRASBOURG l'ouverture des commerces les 8 et 15 décembre de 14h00 à 18h30 et le 22 décembre de 10h00 à 18h30, par dérogation au Code professionnel local qui pose le principe de l'interdiction de toute exploitation commerciale ainsi que de l'emploi de salariés les dimanches et jours fériés en Alsace-Moselle.

Cette année encore, la concertation conduite avec les partenaires sociaux et les maires du département a permis de dégager un consensus pour autoriser cette ouverture qui contribuera à l'économie alsacienne, dans le respect des droits des travailleurs.